



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-

\* \* \*

**Objet :**

**Budget du service d'assainissement de la commune.  
Compte Administratif 2015.  
Affectation du résultat de la section d'exploitation  
sur le budget 2016**

Délibération affichée le :

**PROJET**

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2015 du service d'assainissement a été arrêtée avec un excédent de 271 741,88 € et la section d'investissement avec un excédent de 239 857,97 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 160 000,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 111 741,88 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

- **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.